



Commune de Belmont-sur-Lausanne Municipalité

COMMUNICATIONS au Conseil communal, séance du 15 février 2018

Gustave Muheim

**Administration générale – Finances – Informatique –
Personnel – TL - Délégué aux affaires Lausanne Région**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

J'ai le plaisir de vous apporter le très cordial salut de votre Municipalité. Voici quelques informations qui devraient vous intéresser :

Autoroute A9 – notre opposition à l'enquête publique de fin 2016

Comme toutes les personnes qui sont intervenues, nous avons reçu, le 12 janvier 2018, l'avis de l'OFROU sur notre opposition et diverses remarques émises. Il n'y a pas eu de miracle pour nous dans cet avis, qui rejette la plupart de nos considérants. Si ce document s'intitule « avis », c'est parce qu'il appartient au DETEC de suivre, ou non, l'avis de l'OFROU, en cours de détermination des autres Offices fédéraux concernés.

Nous recevrons dans les prochains mois la décision formelle de la Berne fédérale, qui ouvrira la voie aux recours. Nous allons nous préparer « au pire » avec notre avocat-conseil, car prévenir vaut mieux que guérir dans la précipitation.

Plus d'une centaine de personnes se sont réunies, il y a une semaine, dans cette Grande Salle. L'occasion nous a été donnée de détricoter l'écheveau, entre le projet partiellement contesté en cours de réalisation et le futur de cette autoroute au-delà de 2040. A noter que l'association « non à l'élargissement autoroutier entre Vennes et Lutry » compte 103 membres, ce qui peut rendre envieuses nos sociétés locales, qui « rament » pour recruter des nouveaux membres.

Office postal de Belmont

Je vous avais informés, en juin et novembre 2017, sur la mise en place, par Mme la Conseillère fédérale Doris Leuthard, d'un groupe de travail, appelé à « revisiter » les conditions avec lesquelles la Poste se détermine pour prendre sa décision de fermer ou non un office. Nos travaux, d'une rare complexité, sont en cours et devraient s'achever courant du printemps. En attendant, certains Offices, dont le nôtre, bénéficient d'un « moratoire ».

Finances communales

Nous avons reçu ce matin le bouclage 2017 de nos recettes facturées par le canton. Malgré la pluie et la neige, le soleil s'est fait une place agréable à l'analyse des chiffres. En voici un bref aperçu, résultats par rapport au budget :

- Les impôts sur le revenu progressent de Fr. 200'000.-
- Ceux sur la fortune s'embellissent de Fr. 292'000.-
- Les impôts à la source, spécial étrangers et sur le bénéfice ordinaire reculent de Fr. 210'000.-
- Il en va de même des impôts sur les gains immobiliers et les droits de mutation, qui « stagnent » à ./ Fr. 30'000.-
- L'impôt sur les successions fait un bond à 285'000.-, alors que Fr. 55'000.- étaient inscrits au budget. Voilà bien une recette sur laquelle toute spéculation budgétaire serait contraire à la morale.
- L'impôt foncier progresse de Fr. 86'000.--
- L'impôt sur les chiens a plus que doublé (+ Fr. 20'000.-)
- Par contre, les intérêts de retard reculent de 25 % (./ Fr. 32'000.-). Cette mauvaise nouvelle pourrait en fait en être une bonne, puisqu'elle semble démontrer que nos contribuables sont plus respectueux des délais légaux. Reste que 3,9 millions d'impôts communaux facturés par le canton n'étaient pas payés au 31 décembre 2017. Certains se sont rattrapés début de cette année (environ Fr. 825'000.- de plus en janvier, par rapport à 2017).

Une fois les plus et les moins décomptés, nous avons, pour 2017, un bonus de Fr. 530'000.-. Le chiffre total net de l'année 2017 est de 19,2 millions.

L'analyse des montants que nous a versés l'ACI en 2017, sur les personnes physiques et morales, montre une progression de Fr. 804'000.- par rapport à 2015 et Fr. 588'000.- par rapport à 2016.

Les 5 millions empruntés, en automne 2017, pour financer les travaux de la RC 773 ont permis de rembourser l'emprunt de 2,5 millions, arrivé à échéance aujourd'hui. Toutes les factures reçues à ce jour pour ce chantier et les autres (Louche, Flonzel, etc.) ont pu être financées par la trésorerie courante sans puiser dans l'emprunt de 5 millions.

Vous l'aurez compris, nous devrions être suffisamment « liquide » en 2018 pour ne pas devoir renouveler tout ou partie de l'emprunt remboursé ce jour.

Par contre, contrairement à notre Ministre des finances fédérales, nous ne sommes pas encore en mesure de vous donner le résultat de nos comptes 2017, en cours de bouclage. Au vu de ce qui précède, si nos chiffres ne devaient pas être dans le noir, il y aurait de quoi voir rouge !

Séances 2018 du Conseil communal

Votre prochaine séance, agendée au 5 avril, est annulée. Il en ira probablement de même de celle du 31 mai, faute de dépenses et autres objets à vous soumettre. Nous allons donc sans plus attendre commander le beau temps pour le jeudi 29 juin aux Bas-Monts.

Je vous remercie de votre attention.

Gustave Muheim, syndic



Nathalie Greiner-Meylan

Sécurité (Protection civile - Pompiers [SDIS] – Police) –

Communication - Bâtiments communaux (sauf Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) **-Vignes**

Commandement du SDIS Ouest-Lavaux

En décembre 2017, à l'issue d'une mise au concours et d'une évaluation de compétences effectuée par un cabinet spécialisé de la place, les Municipalités des 4 communes partenaires du SDIS Ouest-Lavaux, à savoir Belmont, Lutry, Paudex et Pully, ont décidé, à l'unanimité, de nommer le capitaine Sébastien Baehler, résidant de Belmont, membre de l'Etat-major, occupant la fonction de Quartier-Maître, au poste de Commandant du SDIS Ouest-Lavaux. Il a été promu à cette occasion au grade de Major.

Le Major Baehler bénéficie d'une très longue expérience au sein des sapeurs-pompiers volontaires tout d'abord à Pully, puis SDIS Paudèze (Pully-Belmont), et dès 2014 à l'Etat-major du SDIS Ouest-Lavaux. Il est également Instructeur fédéral depuis 2011 et président du Groupement Vaudois des Jeunes sapeurs-pompiers. Son entrée en fonction a eu lieu le samedi 27 janvier 2018 à 11h00 lors d'une cérémonie de passation qui s'est tenue à Lutry, Place des Fêtes, en présence des autorités politiques et sécuritaires de nos 4 communes, ainsi qu'un grand nombre d'invités.

La Municipalité tient tout particulièrement à féliciter Monsieur Sébastien Baehler pour son engagement. Appelé à endosser une fonction importante et exposée dans le tissu de notre région, nous avons la conviction qu'il mettra toute son expérience et son approche moderne et visionnaire au service du SDIS Ouest-Lavaux pour garantir l'harmonie, le développement et la pérennité de notre corps de sapeurs-pompiers.

Quelques mots encore pour remercier également et très chaleureusement l'engagement et le professionnalisme du Major Patrick Sauty, Commandant ad intérim depuis le mois de juin 2017, qui a repris la conduite de notre SDIS à une période difficile, suite à la démission de notre ancien Cdt, le Major Gay.

Le Major Sauty a su donner une impulsion positive, tant aux sapeurs qu'à l'Etat-major, par une vision managériale transversale, participative et une communication claire et transparente. Je me permettrai deux citations pour résumer mes propos : "La première qualité du style, c'est la clarté" (disait Aristote) et tout cela en pratiquant « Une main de fer dans un gant de velours » !

Il a ainsi pu créer des synergies nécessaires et attendues au sein du SDIS, a été un conseil pragmatique, avisé et professionnel pour la Commission consultative du feu et a été entouré et assisté dans sa mission par l'entier des membres de l'Etat-major.

De ces diverses actions, on notera le renforcement de l'Etat-major par la création de deux nouveaux postes, à savoir celui de Chef DPS (départ premier secours) et de Responsable APR (appareils respiratoires) ; il a également effectué un travail d'écoute très important, tout en remettant un cadre structuré et ferme lorsqu'il y avait lieu, permettant ainsi au Major Baehler de reprendre le commandement dans des conditions optimales.

Je ne peux terminer cette communication sans témoigner notre reconnaissance à toutes ces femmes et ces hommes qui par leur engagement volontaire, se mettent au service des citoyens de nos 4 communes partenaires pour assurer leur sécurité 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24.

Je vous remercie de votre attention.

Nathalie Greiner-Meylan, municipale



Chantal Dupertuis

Affaires sociales - Culture - Jeunesse (y.c. UAPE, transports scolaires) - **Paroisses - Bâtiments communaux** (Temple, Espace Cancoires + Burenoz, UAPE et Collège) - **Domaines et Forêts**

Camps scolaires :

Le récent arrêt du Tribunal fédéral, du 7 décembre dernier, instaurant la gratuité totale des sorties scolaires, inquiète autorités et parents d'élèves.

Pratiques actuelles :

- La décision no 134 du département concerné intitulée « Activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire » entrée en vigueur le 1er août 2014, précise notamment en son article 8 Financement « Conformément à l'article 132 LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire), les communes prennent en charge les frais liés aux camps, courses d'école et voyages d'études, sans les charges salariales des enseignants et des accompagnants, sous réserve d'une participation financière des parents. En règle générale, la contribution qui peut être demandée aux parents n'excède pas Fr. 60.- par jour. Le budget de telles activités, et en particulier de la participation financière des parents, est établi en fonction du montant de la participation annoncée par les communes concernées ».

Selon Alain Bouquet, directeur général de la DGEO, cet arrêt est de nature à très sérieusement inquiéter les autorités. En effet, quelque 60'000 élèves participent chaque année à un camp, soit un budget estimé à 12 millions pour 2019.

Etablissement Pully-Paudex-Belmont

Il faut noter que selon les directives cantonales liées à l'entrée en vigueur de la LEO, pour les élèves de 1 à 5 P, il n'y a plus de camps scolaires mais des courses scolaires. Leurs coûts se réduisent pour nous à la prise en charge des frais de transport, le reste étant pris en charge par l'établissement scolaire. Dès lors, la rubrique « camps scolaires » n'a plus lieu d'être et sera supprimée de notre fascicule des comptes.

Les élèves de 6, 7 et 8P participent à une semaine hors cadre organisée au Home-école des Mosses. Le financement est inclus dans le coût de l'élève et une participation des parents de Fr. 130.- est demandée. Suite à l'arrêt du TF, un montant supplémentaire de Fr. 19'000.- environ sera à prévoir lors du budget 2019.

Je vous remercie de votre attention.

Chantal Dupertuis, municipale.



Philippe Michelet

Services industriels, Travaux publics, Assainissement et protection de l'environnement, Espaces verts

Travaux de la RC 773

Les travaux ont repris depuis le début de la semaine. Ils se concentrent sur la pose d'une colonne d'eau, pour le bouclage du réseau, dans le trottoir entre le chemin des Pralets et l'Espace Cancoires. Sur ce même tronçon, les travaux se poursuivront par la réalisation des supports des parois antibruit. Aucune fouille n'est réalisée, pour l'instant, sur la chaussée. Toutefois, afin de garantir la sécurité des travailleurs et des usagers, la circulation sera réglée par des feux sur la route cantonale. Ceux-ci pourront être retirés si les conditions hivernales l'exigeaient.

Pendant la durée de ces travaux, le débouché du chemin des Pralets sur la route cantonale sera impossible. Le sens descendant a été privilégié et le débouché en direction de Lutry est possible grâce à l'ouverture de la barrière au niveau du Flonzel. La durée de ces travaux est prévue jusqu'à la fin mars, sous réserve des conditions atmosphériques.

La pose des premières parois antibruit est prévue pour la fin février. La reprise des travaux de génie civil sur la chaussée, à l'intérieur du village, est prévue pour courant mars et est conditionnée aux prévisions météorologiques.

Les travaux de pose du revêtement final sur la chaussée sont prévus pour le dernier week-end de mai, voire repoussé au week-end suivant si les conditions météorologiques étaient défavorables. Cette phase d'exécution est coordonnée avec Pully qui fermera simultanément le giratoire de Val-vert pour ses propres travaux. La planification de détail est en cours d'étude avec tous les acteurs concernés. Une information circonstanciée sera donnée à la population le moment venu.

Facturation consommation d'eau

Le 1er février 2017 est entré en vigueur le nouveau règlement sur la distribution de l'eau. Celui-ci introduit une taxe différenciée en fonction du diamètre du compteur. Après examen de quelques factures, soumises pour compréhension, nous nous sommes aperçus que les tarifs pris en compte pour la facturation des compteurs étaient erronés. Le document transmis à Romande Energie Commerce mentionnait les tarifs maximum, tels qu'ils figurent dans l'annexe du règlement et non pas les tarifs annuels validés par la Municipalité. La surfacturation s'élève à une trentaine de francs par compteur. La Municipalité réfléchit à une solution, la plus pragmatique, pour résoudre ce problème.

Je vous remercie de votre attention.

Philippe Michelet, municipal



Catherine Schiesser

Aménagement et gestion du territoire (Police des constructions et Urbanisme)

Plan directeur cantonal

Mercredi 31 janvier, le Conseil d'Etat a informé que la 4ème adaptation du plan directeur cantonal avait été approuvée par le Conseil Fédéral, le jour même avec quelques réserves qui seront prises en compte dans l'application du plan directeur cantonal et lors de sa prochaine révision.

Ceci met fin au moratoire sur la création de nouvelles zones à bâtir qui imposait la compensation des m² colloqués en nouvelle zone à bâtir en soustrayant l'équivalent en m² à de la zone à bâtir existante, pour la mettre en zone agricole.

Les communes, disposant de zones à bâtir d'habitation et mixtes trop importantes par rapport à leurs besoins, doivent procéder à leur redimensionnement d'ici au 30 juin 2022.

Le Canton, quant à lui poursuit l'élaboration du système de gestion des zones d'activités et veille au respect du contingent de 75'800 hectares d'assolement qu'il doit garantir sur son territoire et travaille à la reconstitution de sa marge de manœuvre qui permet d'approuver certains projets en zone agricole, essentiellement s'ils sont reconnus d'importance cantonale.

Pour Belmont, le plan directeur cantonal approuvé permettra au Service du développement territorial (SDT) d'approuver préalablement le PPA « Rue des Corbaz » après affichage public dès la publication dans la Feuille des avis officiels et délai référendaire de 10 jours. Selon nos informations, dès lors que ce PPA n'a fait l'objet d'aucune opposition ou remarque lors de l'enquête publique ou devant votre assemblée, il devrait simultanément être mis en vigueur.

Pour mémoire, vous avez accepté ce plan partiel d'affectation lors de la séance du conseil communal du 2 novembre 2017.

Je vous remercie de votre attention.

Catherine Schiesser, municipale